

Guide du détenteur

Carte PREMIA^{MD} Affaires Mastercard^{MD}

Parce que
vous aimez
aller plus loin



Renseignements utiles

Le *Guide du détenteur* PREMIA Affaires contient tous les renseignements liés à votre carte PREMIA Affaires Mastercard. Vous y trouverez, entre autres, les numéros de téléphone importants, les bénéfices de votre carte, de même que le détail du programme d'assurance et d'assistance qui accompagne votre carte.

Gardez-le précieusement ! C'est un outil de référence important.

Table des matières

Tirez profit de tous les privilèges.....	04
› Rabais chez les partenaires	04
› Cartes additionnelles.....	05
› Limite de dépenses mensuelles préétablie pour chaque utilisateur autorisé.....	05
› Transfert de solde.....	05
› Services automatisés.....	06
› Avances de fonds	06
› Débit préautorisé.....	06
› Responsabilité zéro de Mastercard.....	07
› Protection contre l'utilisation frauduleuse de la part des détenteurs autorisés.....	07
› Mastercard ID Check ^{MC}	07
› Protection contre les découverts.....	08
› Paiement automatique de factures.....	08
› Solutions bancaires par Internet — Entreprises	09
Des protections rassurantes	10
› Protection achats	11
› Protection décès et mutilation accidentelle à bord d'un transporteur public.....	12
› Assurance location de véhicules	12
› Service Global Mastercard.....	13
› Service d'assistance	14
Numéros importants.....	15

Tirez profit de tous les privilèges



Rabais chez les partenaires¹

À titre de détenteur autorisé de la carte PREMIA Affaires, vous profitez d'offres spéciales auprès de partenaires sélectionnés. Pour consulter la liste des partenaires et connaître les toutes dernières offres, rendez-vous sur le site: **bnc.ca/doc-carte-entreprise**.

Cartes additionnelles

Vous pouvez faire émettre des cartes supplémentaires pour les utilisateurs autorisés, selon le type de responsabilité. Ils bénéficieront comme vous des privilèges que procure la carte PREMIA Affaires. Pour demander des cartes additionnelles ou pour connaître les frais associés, composez le **514 394-4494** ou le **1 844 394-4494**.

Limite de dépenses mensuelles préétablie pour chaque utilisateur autorisé

Vous pouvez fixer pour chacune des cartes un paramètre de contrôle optionnel, en fonction des besoins et du profil d'utilisation de chaque utilisateur autorisé. Si aucune restriction n'est spécifiée, la limite totale sera partagée par l'ensemble des utilisateurs autorisés. Pour effectuer des modifications ou pour appliquer ce paramètre de contrôle, composez le **514 394-4494** ou le **1 844 394-4494**.

Transfert de solde²

Simplifiez la gestion de vos finances en transférant les soldes de vos autres cartes de crédit, détenues dans des institutions financières différentes ou des grands magasins, à votre carte PREMIA Affaires. Les soldes ainsi transférés sont traités comme des avances de fonds. Pour transférer les soldes de vos autres cartes et pour connaître les modalités applicables, composez le **514 394-4494** ou le **1 844 394-4494**.

Services automatisés

Puisque votre carte est dotée d'une puce, celle-ci vous permet d'accéder en tout temps à vos comptes bancaires par les guichets automatiques des réseaux *Interac*^{MD} et *Cirrus*^{MD}, moyennant les frais d'utilisation de ces réseaux. Il vous suffit d'utiliser le même NIP que lorsque vous effectuez des achats.

Avances de fonds²

Votre carte à puce vous permet aussi d'effectuer des avances de fonds en tout temps, partout dans le monde, aux guichets automatiques de la Banque Nationale et des réseaux *Interac* et *Cirrus*.

Débit préautorisé

Avec le débit préautorisé, le paiement de votre compte de carte PREMIA Affaires est automatiquement prélevé à l'échéance sur le compte de transactions que vous détenez à la Banque Nationale ou dans une autre institution financière. Le débit préautorisé vous libère de la corvée d'effectuer les paiements vous-même. Vous y gagnez en tranquillité d'esprit, sachant que le compte de votre carte est payé automatiquement selon l'option de remboursement que vous avez choisie. Pour vous prévaloir de ce service, remplissez le formulaire disponible dans les succursales de la Banque Nationale ou communiquez avec nous à l'un des numéros suivants **514 394-1410** ou le **1 800 363-3339**.

Responsabilité zéro de Mastercard

Dans le cas d'une utilisation non autorisée de votre carte, la protection Responsabilité zéro couvre tous les achats effectués avec votre carte dans un magasin, par téléphone ou en ligne. Certaines conditions s'appliquent. Pour plus d'information, visitez **mastercard.ca**.

Protection contre l'utilisation frauduleuse de la part des détenteurs autorisés³

Si un détenteur autorisé a utilisé frauduleusement les avantages liés à une carte PREMIA Affaires, l'entreprise est protégée jusqu'à 10 000 \$ par compte.

Pour être admissible à cette protection, l'entreprise doit dénoncer la fraude et son auteur à la Banque et aux autorités compétentes aux fins d'enquête et de poursuite. Afin d'obtenir les formulaires requis pour signaler l'usage frauduleux d'une carte par un détenteur autorisé ou un employé, vous devez contacter la Banque par téléphone au **514 394-0805** ou au **1 800 231-2024**.

Mastercard ID Check^{MC}

Mastercard ID Check est un code sécurisé qui vous protège contre les fraudes lorsque vous faites des achats en ligne. Il s'agit d'un code à usage unique, envoyé par texto ou par courriel, selon votre préférence. Il permet de vérifier que c'est bien vous qui faites la transaction.

Protection contre les découverts

Vous pouvez adhérer à la protection contre les découverts pour vos comptes commerciaux de la Banque Nationale, qui vous protège contre les risques de chèques sans provision. Pour profiter de cette protection, il suffit de vous présenter à l'une des succursales de la Banque Nationale ou de nous contacter au **514 394-4494** ou au **1 844 394-4494**.

Des frais d'utilisation s'appliquent. Lorsque vous bénéficiez de la protection contre les découverts, l'avance de fonds effectuée pour couvrir le découvert sera arrondie au multiple supérieur de cent dollars (100 \$). Pour connaître les frais qui vous seront facturés par la Banque, veuillez vous référer au *Guide de tarification des services bancaires aux entreprises*.

Païement automatique de factures

Le paiement automatique de factures sur votre carte PREMIA Affaires comporte de nombreux avantages : il vous évite les frais de paiement en retard de vos fournisseurs de services mensuels (p. ex. : services téléphoniques ou d'Internet) en plus d'alléger la gestion des factures à payer.

Solutions bancaires par Internet — Entreprises⁴

Vous pouvez consulter votre compte PREMIA Affaires Mastercard librement et en tout temps. Visionnez l'historique de vos transactions et effectuez vos opérations bancaires facilement et en toute sécurité, au moment qui vous convient. Pour adhérer, rendez-vous à **bnc.ca/entreprises-solutions-numeriques**.



Des protections rassurantes



La carte PREMIA Affaires est assortie d'un programme d'assurance achat et voyage et service d'assistance sécurisant. Voici une description sommaire de ces protections d'assurance.

Les protections décrites dans cette section s'appliquent pourvu que les achats ou dépenses visés par ces protections soient portés au compte de votre carte PREMIA Affaires de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent. Veuillez vous référer au Programme d'assurance et d'assistance 713706-2 pour en connaître les détails⁵.

Protection achats

Assurance achats

La majorité des articles neufs achetés avec votre carte sont protégés contre le vol ou le bris pour une période de 90 jours suivant la date d'achat. Selon le cas, l'article peut être remplacé, remboursé ou réparé.

Prolongation de garanties

Garantie prolongée qui double, jusqu'à un an additionnel, la période de garantie du fabricant, lorsqu'applicable, sur la majorité des articles neufs achetés avec votre carte, au Canada ou à l'étranger. La prolongation de garanties s'applique pour autant que la garantie du fabricant soit existante et valable au Canada.

Protection décès et mutilation accidentelle à bord d'un transporteur public

Lorsque vous utilisez votre carte pour payer vos billets d'avion, de train ou de tout autre transporteur public, vous bénéficiez d'une couverture pouvant atteindre 250 000 \$ en cas de décès ou de mutilation à bord d'un transporteur public. La protection s'applique également aux personnes qui voyagent avec vous et désignées comme personnes assurées dans le certificat d'assurance, si au moins une portion du coût de ce déplacement a été porté au compte PREMIA Affaires.

Assurance location de véhicules

Prenez la route sans souci, car l'assurance location de véhicules vous protège si un incident fâcheux devait survenir. Vous bénéficiez effectivement d'une couverture en cas de dommages occasionnés par un accident, un incendie, un vol ou du vandalisme à un véhicule de location payé avec votre carte pour une période de 31 jours ou moins, jusqu'à 65 000 \$. Vous bénéficiez également d'une couverture pour les effets personnels jusqu'à 2 000 \$ par période de location en cas de vol ou d'endommagement.

De plus, en cas de décès ou de perte de l'usage d'un membre à la suite d'un accident à bord d'un véhicule loué⁶, vous profitez d'une couverture d'assurance pouvant atteindre 300 000 \$.

Service Global Mastercard

En cas de perte ou de vol de votre carte PREMIA Affaires à l'étranger, vous recevrez l'assistance dont vous avez besoin :

- › Signalement de votre carte perdue ou volée.
- › Émission d'une carte de remplacement temporaire.
- › Avances de fonds⁷ en quelques heures dans presque tous les pays du monde.

Vous pourrez obtenir le numéro sans frais de ce service en ligne, à votre hôtel ou par téléphone sous l'appellation « Mastercard Global Service ».

Service d'assistance⁸

Assistance médicale et générale

En cas d'accident ou si vous tombez malade subitement, et où que vous soyez dans le monde, vous pouvez obtenir en tout temps :

- › Toute l'assistance requise en cas de perte ou de vol de vos papiers d'identité;
- › Le nom et les coordonnées de l'hôpital le plus près ou le plus approprié;
- › Service d'aide pour la coordination du retour au Canada de vos enfants à charge si vous êtes hospitalisé (frais à la charge du détenteur de la carte PREMIA Affaires Mastercard);
- › De l'information sur les ambassades et les consulats ainsi que des renseignements avant le départ sur les visas et les vaccins;
- › De l'information vous aidant à soumettre une réclamation à votre régie de l'assurance maladie provinciale;
- › Un service d'interprète pour les appels d'urgence;
- › La réception de messages urgents;
- › Le suivi de votre dossier médical et la communication avec votre médecin de famille;
- › Un service de virement de fonds en cas d'urgence (maximum de 5 000 \$ portés à votre compte);
- › De l'assistance pour retrouver ou remplacer des bagages perdus ou volés (maximum de 5 000 \$ portés à votre compte).

Assistance juridique

Si vous faites face à des problèmes juridiques à l'extérieur de votre province de résidence, vous avez la possibilité de recevoir :

- › Les coordonnées d'un conseiller juridique local;
- › De l'aide pour prendre les dispositions nécessaires afin d'obtenir jusqu'à 5 000 \$ pour le règlement d'un cautionnement ou de frais juridiques.

Numéros importants

L'Espace Affaires Banque Nationale^{MD} et signalement d'une carte perdue ou volée

- › Au Canada et aux États-Unis 1 844 394-4494
- › Ailleurs dans le monde.....514 394-4494

Assurance et assistance

- › Au Canada et aux États-Unis..... 1 888 235-2645
- › Ailleurs dans le monde 514 286-8345

- 1 Certaines conditions s'appliquent. Les offres peuvent être modifiées sans préavis. La Banque Nationale n'est pas responsable des offres, rabais ou avantages proposés par les partenaires et qui peuvent être obtenus, à l'occasion, dans les établissements participants des partenaires.
 - 2 Sous réserve des conditions énoncées à la Convention régissant l'utilisation de la carte Mastercard de la Banque Nationale du Canada.
 - 3 Pour plus de détails, veuillez vous référer à la Convention régissant l'utilisation de la carte PREMIA Affaires Mastercard de la Banque Nationale du Canada (section « Perte ou vol de la carte »).
 - 4 Des frais s'appliquent. Certaines versions de fureteurs sont requises afin d'accéder avec aisance à notre site et avoir accès aux services bancaires par Internet de la Banque Nationale. À cet effet, consultez bnc.ca/fureteurs.
 - 5 Les services d'assurance sont fournis par Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie. Pour les résidents de l'Alberta, l'assureur est Canassurance, Compagnie d'assurance.
 - 6 Au cours d'une location admissible.
 - 7 Selon la limite autorisée.
 - 8 Les services d'assurance et d'assistance sont fournis par Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie, et CanAssistance inc. Pour les résidents de l'Alberta, l'assureur est Canassurance, Compagnie d'assurance.
- ^{MC} ID CHECK est une marque de commerce de Mastercard International inc. La Banque Nationale du Canada est un usager autorisé.
- ^{MD} INTERAC est une marque déposée d'Interac inc. Utilisée sous licence.
- ^{MD} L'ESPACE AFFAIRES BANQUE NATIONALE est une marque déposée de la Banque Nationale du Canada.
- ^{MD} MASTERCARD et CIRRUS sont des marques déposées de Mastercard International inc. La Banque Nationale du Canada est un usager autorisé.
- ^{MD} PREMIA est une marque déposée de la Banque Nationale du Canada.

❖ Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec nous en composant :

—
514 394-4494

1 844 394-4494

© 2020 Banque Nationale du Canada. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.